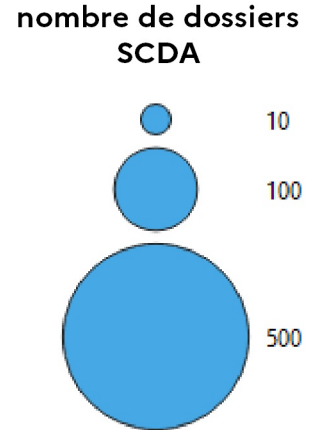
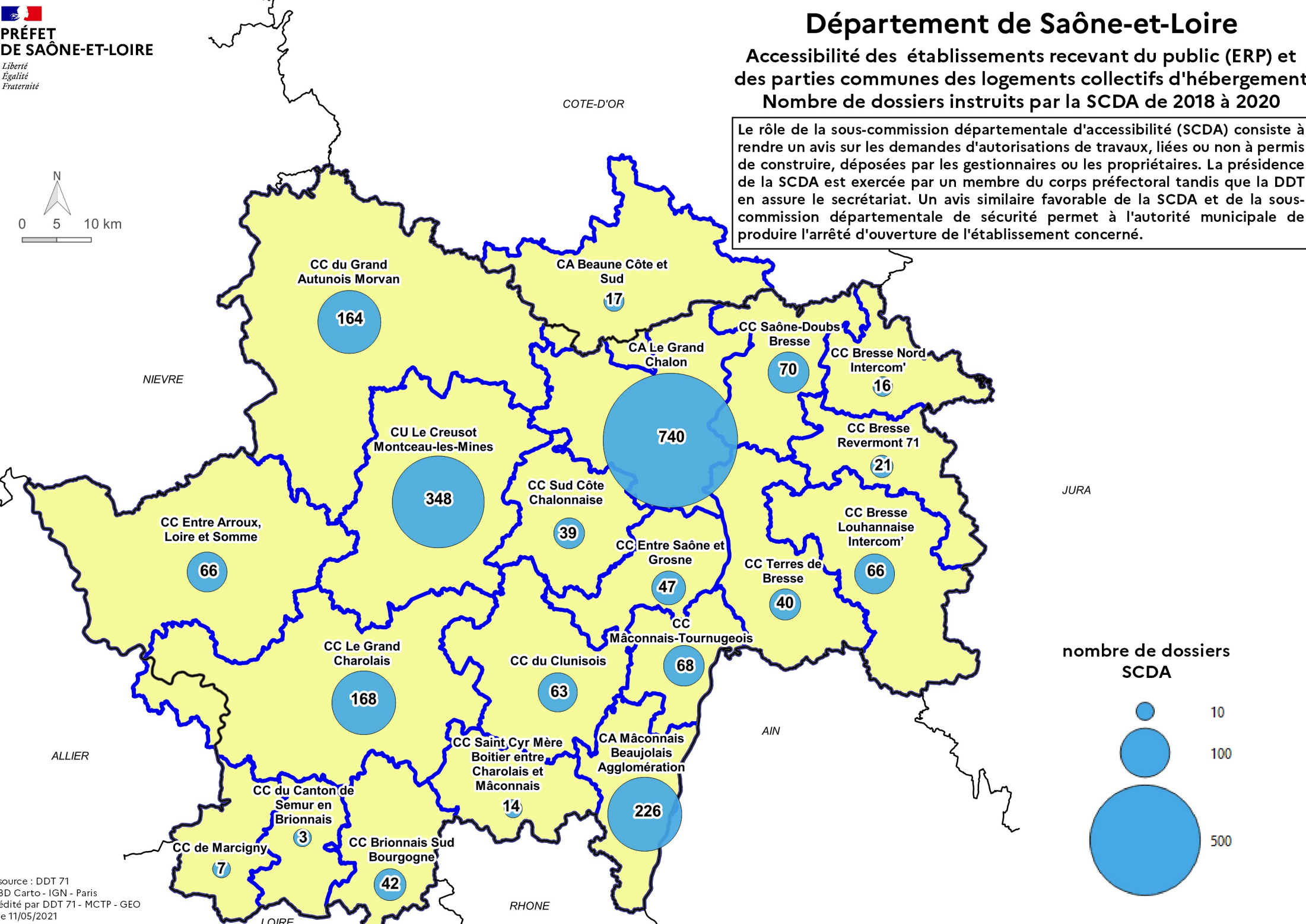
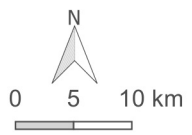


Département de Saône-et-Loire

Accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des parties communes des logements collectifs d'hébergement
 Nombre de dossiers instruits par la SCDA de 2018 à 2020

Le rôle de la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) consiste à rendre un avis sur les demandes d'autorisations de travaux, liées ou non à permis de construire, déposées par les gestionnaires ou les propriétaires. La présidence de la SCDA est exercée par un membre du corps préfectoral tandis que la DDT en assure le secrétariat. Un avis similaire favorable de la SCDA et de la sous-commission départementale de sécurité permet à l'autorité municipale de produire l'arrêté d'ouverture de l'établissement concerné.



source : DDT 71
 BD Carto - IGN - Paris
 édité par DDT 71 - MCTP - GEO
 le 11/05/2021